

Charte déontologie Constell'equin

1. Définition des constellations familiales :

les **constellations familiales** sont une approche thérapeutique développée par **Bert Hellinger**, qui repose sur des concepts issus de la psychologie systémique. L'objectif est d'explorer les dynamiques inconscientes qui influencent les comportements et les relations au sein d'un système familial ou social.

●**Base scientifique** : Cette méthode s'appuie sur des principes reconnus en psychologie systémique et en thérapie familiale, qui mettent en lumière l'interconnexion des membres d'un groupe.

●**Lien avec la mémoire transgénérationnelle** : Les constellations travaillent sur des dynamiques héritées (souvent inconscientes) pour favoriser une prise de conscience et une libération émotionnelle.

2. Différencier de la magie ou du chamanisme :

●**Pas de mysticisme** : Les constellations familiales n'impliquent aucun rituel ésotérique ou croyance magique. Elles reposent sur une mise en scène métaphorique qui aide à visualiser des relations ou des conflits.

●**Travail sur le système** : Le thérapeute aide à révéler des patterns familiaux grâce à des techniques d'observation et de dialogue, sans invoquer de forces surnaturelles.

●**Rôle de la représentation** : Les participants jouent des rôles symboliques, ce qui favorise une compréhension intuitive des dynamiques, mais cela reste une méthode psychologique.

3. La méthode est structurée et avérée :

●**Un cadre précis** : Les constellations se déroulent dans un cadre thérapeutique défini, animé par un professionnel formé à la méthode.

●**Efficacité pratique** : Bien que les constellations puissent sembler intuitives, elles reposent sur des bases méthodologiques solides, influencées par des approches comme la thérapie systémique, les travaux de Virginia Satir, ou la gestalt-thérapie.

●**Reconnaissance** : Même si les constellations familiales ne sont pas universellement validées par les sciences académiques, elles trouvent leur légitimité dans les résultats obtenus et sont utilisées dans des cadres thérapeutiques sérieux.

4. Expliquer leur efficacité :

●**Prise de conscience** : Les constellations permettent de mettre en lumière des schémas récurrents, souvent inconscients, pour mieux les comprendre et s'en libérer.

●**Rôle actif du patient** : Le participant est au centre du processus et trouve des réponses en expérimentant les dynamiques familiales dans un espace sécurisé.

●**Changement émotionnel** : L'objectif est de débloquent des émotions ou des situations figées, grâce à une prise de conscience immédiate.

En conclusion :

Les constellations familiales ne sont ni un outil magique ni une pratique chamanique, mais une méthode thérapeutique basée sur la psychologie systémique. Elles permettent de mettre en lumière des dynamiques inconscientes au sein des systèmes familiaux ou relationnels. En s'appuyant sur des techniques structurées et un cadre thérapeutique sérieux, elles offrent une compréhension profonde des schémas hérités et des moyens de les transformer.

CODE DE DÉONTOLOGIE KINESIOLOGIE

Je soussigné(e) Angéline Bouteloup déclare m'engager à respecter dans son intégralité le Code de déontologie ci-dessous dans l'exercice de ma pratique.

La kinésiologie est une convergence de techniques de gestion du stress et des émotions. Le kinésologue :

1. N'est pas médecin et n'établit ni diagnostic, ni pronostic, ni prescription médicale, ni régime alimentaire Il ne fait aucune prescription médicale et ne demande jamais d'interrompre un traitement médical
2. Il rappelle aux consultants qu'ils doivent en premier lieu consulter leur médecin traitant en cas de maladie, problèmes/symptômes physiques
3. Il s'abstient de présenter la kinésiologie en termes laissant croire qu'il s'agit d'une méthode de guérison et il évite les langages et / ou termes médicaux et ce, sur tous supports de communication
4. Il s'abstient de mélanger dans une séance la kinésiologie une forme quelconque d'ésotérisme
5. Il informe le consultant lorsqu'il utilise des techniques autres que la kinésiologie Test musculaire Le test musculaire utilisé dans la pratique de la kinésiologie est l'outil de base du kinésologue. Il donne l'indication d'un état de stress en lien avec le sujet abordé pendant la séance. Il indique un ressenti qui ne correspond pas toujours à un fait réel. Le kinésologue s'abstient d'utiliser, de détourner le test musculaire pour :
6. En faire un instrument de diagnostic, révéler ou affirmer un fait qui pourrait être interprété comme une « vérité » et dont le bien-fondé serait invérifiable (affirmations péremptoires d'abus sexuels, d'agressions...), de prédire le futur, ni de savoir si une personne dit la vérité

7. Poser un quelconque jugement sur la personne ou lui imposer des choix

8. Relation du Kinésologue avec ses clients : Le kinésologue a un rôle d'accompagnant dans la recherche d'un équilibre physique, mental, énergétique et émotionnel. Il accompagne le processus d'évolution du consultant.

9. Il s'engage à recevoir toute personne, sans discrimination raciale ni religieuse aucune et s'abstient de tout prosélytisme politique, religieux ou autre et respecte les croyances du consultant

10. Il n'exerce ni influence, ni pouvoir d'ordre moral, physique, mental, spirituel, financier ou sexuel. Il veille à ne jamais juger, culpabiliser, ni blâmer les personnes qui le consultent

11. Il respecte le secret professionnel

12. Il laisse le consultant libre de poursuivre le travail entrepris ou d'y mettre un terme et n'impose ni le nombre de séances, ni la fréquence des rendez-vous

13. Il reçoit les mineurs avec l'accord de leur représentant légal

Compétences : Le kinésologue est vigilant et tient compte des limites qu'il peut rencontrer dans sa pratique :

14. Il adresse le consultant à un autre professionnel dès que les besoins et/ou la demande du consultant dépassent ses compétences et/ou pour des raisons personnelles

15. Il actualise et étend ses connaissances par la formation continue

Relation avec ses confrères et ses consœurs et les autres professions :

16. Le kinésologue respecte ses confrères et consœurs, et s'abstient de tout propos les discréditant ou les diffamant

17. Le kinésologue entretient des rapports courtois et respectueux avec les membres des autres professions et s'abstient de les juger ou les critiquer Le Syndicat National des Kinésologues se réserve le droit de modifier le présent code de déontologie. Il en informe alors ses adhérents

Conditions générales de vente

Constell'équin Khéops Formations aux écuries du Totem (opentao)
et Kinésiologie

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de fournitures de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS immatriculée sous le numéro 842 008 062 00015 OF 75170233017, dont le siège social se situe 64 chemin des vignes , Charentenay 17700 Saint Mard.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de

réserver un eséance individuelle ou un stage auprès de KHEOPS FORMATIONS implique l'acceptation pleine et entière par le Client des présentes conditions générales de ventes et de services.

Article 2 – Objet

la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS propose des prestations à destination de Clients personnes morales ou physiques.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS et de ses Clients dans le cadre de l'exécution des prestations. Sauf accord exprès et écrit des parties, les présentes conditions générales prévalent sur toutes les conditions générales et particulières pouvant émaner du Client.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait déclarée nulle, les autres dispositions continueront à s'appliquer.

Article 3 – Processus de prise de rendez-vous

3.1 Réservation

Le prestataire vous informe des modalités et du créneau (date et heure) disponible, le client peut réserver la séance en versant des arrhes à hauteur de 50 euros par virement sur le compte de la société (rib fourni). Une fois ce versement effectué le créneau lui est réservé et le rendez-vous confirmé par un sms.

Un versement pour réserver une séance individuelle signifie un accord total quant à l'objet du dit rendez-vous, un rendez-vous de développement personnel ou de soin énergétique pris librement en pleine conscience, de son plein gré ; pour lui même ou son animal. Une fois passé le délai de rétractation de sept (7) jours, suivant la date de proposition de rendez-vous, la vente est déclarée ferme et définitive et l'acceptation des conditions générales de vente est réputée totale et entière.

Article 4 – Tarification et durée

4.1 Tarification et durée

Le prix de la prestation, indiqué sur le site internet et affiché dans le cabinet et les écuries en TTC ainsi que la durée approximative.

Article 5 – Modalité et délais de paiement

5.1 les arrhes sont encaissés à la réservation du créneau.

Le solde restant dû à la S.A.S.U. khéops FORMATIONS est réglé par le Client avant sa séance, soit par virement, soit sur place en chèque ou espèces.

5.2 Le Client personne morale s'engage à régler la totalité de toute séance qui n'aurai pas été annulé 48 h avant, la matinée de travail lui étant totalement réservée.

Une indemnité forfaitaire de 20 euros par facture impayée sera en outre due à la S.A.S.U. khéops FORMATIONS au titre des frais de recouvrement.

Article 6 – Obligations des parties

6.1 Obligations de la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS

KHEOPS FORMATIONS s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour la bonne exécution de la prestation et à se conformer aux règles de l'art. La présente obligation est une obligation de moyens.

la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS signalera au Client tous les éléments lui apparaissant de nature à compromettre le bon déroulé de la

prestation.

6.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer avec KHEOPS FORMATIONS en mettant à sa disposition toutes les informations utiles à la bonne exécution de la prestation et informera le prestataire de ses besoins spécifiques si il en a (type contraintes en lien avec un handicap par exemple).

Le Client s'engage à respecter les horaires des rendez-vous qui lui seront indiqués , ainsi que le règlement intérieur applicable dans les locaux où se tiennent la prestation ou l'atelier. Il s'engage également à respecter les biens matériels qui lui seront prêtés , à traiter avec bienveillance les intervenants et animaux présents et à respecter strictement et immédiatement les consignes de sécurités qui lui seront énoncées.

Article 7 – Droit de publicité

Sous réserve de l'accord exprès du Client, KHEOPS FORMATIONS se réserve le droit de mentionner le témoignage du client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et/ou de publicité.

Article 8 – Rétractation – Annulation - Abandon

8.1 Droit de rétractation

Le client dispose d'un droit de rétractation de sept (7) jours à compter de la date de la réservation téléphonique ou par mail du rendez-vous. Le Client n'a pas à justifier de motif ni à supporter de pénalités pendant ce délai .

Passé ce délai les arrhes de réservations seront perdues au profit de la SASU KHEOPS FORMATIONS.

8.2 Conditions d'annulation

8.2.1 Annulation par la S.A.S.U.KHEOPS FORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation, sans indemnité. Dans cette hypothèse, toutes sommes versées seront restituées au client ou affectées à une prestation ou un atelier ultérieur, avec l'accord du client.

8.2.2 Annulation par le Client

En cas d'annulation par le Client plus de 48 h avant le rendez vous et 7 jours après le délai de rétractation , le client sera redevable à l'égard de la S.A.S.U.KHEOPS FORMATIONS du montant des arrhes versées.

Moins de 48 H avant le rendez vous la séance est due en entières même si elle est annulée (sauf certificat médical à l'appui).

8.3 Abandon en cours de prestation ou d'atelier

En cas d'abandon par le client, pendant la prestation, le client s'engage à régler à la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS le montant total correspondante à la prestation entière. Il est cependant libre de quitter la séance si cela ne lui convient pas.

Article 9 – Décharge de responsabilité

Le client s'engage de sa propre volonté et sous sa propre responsabilité à recevoir des séances , soins des animaux présents , il se tient aux côtés des animaux (chevaux et chiens) sous sa propre responsabilité dans le cadre de la thérapie.

Article 10 – Limitation de responsabilité

10.1 La responsabilité de la S.A.S.U.KHEOPS FORMATIONS ne saurait être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs provenant de documents

ou d'informations fournies par le client.

10.2 Dans le cas où la responsabilité de KHEOPS FORMATIONS serait engagée à l'occasion d'une prestation, le client personne morale ne pourra réclamer des dommages et intérêts que dans la limite du prix de vente hors taxe réglé à la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS, et ce quelle que soit la nature du préjudice.

La responsabilité de la S.A.S.U.KHEOPS FORMATIONS envers un client personne morale est en tout état de cause limitée aux seuls dommages matériels directs résultant de fautes dûment prouvées imputables à la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS.

10.3 Le client s'organise pour se rendre sur le lieu de prestation par ses propres moyens. KHEOPS FORMATIONS décline toute responsabilité à ce titre.

Article 11 – Confidentialité

Au cours de l'exécution des prestations, les parties garderont strictement confidentielles et s'interdiront d'utiliser les informations confidentielles de toutes natures qu'elles auront été amenées à connaître.

Article 12 – Clause de propriété intellectuelle

Chaque Partie reste seul propriétaire exclusif de ses marques, logos, modèles, dessins. la S.A.S.U. KHEOPS FORMATIONS reste également propriétaire de l'ensemble des données, supports et informations transmises par elle dans le cadre de l'exécution des prestations.

Article 13 – Traitement des données personnelles

Dans le cadre des présentes, KHEOPS FORMATIONS garantit avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires afin de se conformer aux obligations prévues par la réglementation relative à la protection des données composée des lois et réglementations applicables en matière de protection des Données Personnelles et de la vie privée, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), ainsi que toute législation ou réglementation relative à la protection des données personnelles et recommandation de la CNIL applicable aux traitements effectués du fait de l'exécution des prestations.

Article 14 – Droit d'opposition au démarchage téléphonique

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Client est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » en entrant son (ou ses) numéro(s) de téléphone sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Article 15 – Juridiction et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français.

Si le client rencontre une difficulté avec l'exécution de son contrat, il lui appartient d'adresser une réclamation par écrit à la S.A.S.U.TOTEM FORMATIONS. Les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. En cas de désaccord persistant, le Client pourra adresser une réclamation écrite au médiateur de la consommation MCP MEDIATION soit par mail à l'adresse www.mcpmediation.org , soit par courrier : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE – 12 Square Desnouettes – 75015 PARIS.

A défaut de résolution amiable le litige sera porté devant le tribunal compétent.